

## UNE POLITIQUE SOCIALE À MONTREUIL POUR QUI ET COMMENT ?

### La politique sociale, aujourd'hui :

1,3 millions d'euros pour le COS + 1,2 millions d'euros pour l'action sociale (restauration, prévoyance-garantie maintien de salaire, prestations d'action sociale règlementées) = 2,5 millions d'euros

La municipalité veut réduire de moitié la subvention du COS pour financer de nouvelles mesures : restauration, complémentaire santé, secours d'urgence, une prime de rentrée pour les enfants scolarisés.

### La politique sociale, demain ?

650 000 euros pour le COS + 1,2 millions d'euros dépensés par la mairie (restauration, prévoyance-garantie maintien de salaire, prestations d'action sociales règlementées) + **650 000 euros pris au COS** + **500 000 euros** d'augmentation = 3 millions d'euros

**Conclusion** : Si la municipalité augmente apparemment le budget consacré aux prestations d'action sociales, elle le fait en partie avec l'argent pris au COS et donc au détriment des activités sociales proposées par le COS.

### Nous refusons cette réduction importante et brutale de la subvention

#### Pourquoi ?

- Même si nous considérons que trop d'argent du COS va aux vacances (681 762 euros en 2011, soit 70 % du budget), la réduction brutale de 50 % de la subvention municipale va aussi réduire l'action du COS dans les domaines de la culture, du sport...
- Parce que nous considérons que le COS a aussi à engager des initiatives à caractère social comme cela est indiqué dans ses statuts et comme nous le revendiquons lors des élections du 16 juin 2011.
- Parce que la municipalité ne peut pas réclamer un élargissement de ses activités à un plus grand nombre d'agents et, en même temps, diviser sa subvention par 2.
- Parce que nous ne disposons pas du détail chiffré de l'action sociale aujourd'hui prise en charge par la ville (1,2 million), hormis la restauration pour un coût de **837 000 euros**, et que la ville y met des éléments statutaires (prime d'installation) ou des prestations sécurité sociale (capital décès) qui ne sont en rien de l'action sociale prévue par les textes.
- Parce que nous ne disposons pas, non plus, du chiffrage des nouvelles actions proposées, qu'en tout état de cause, elles ne seront pas toutes effectives en 2012 et qu'elles n'auront pas forcément le coût attendu. Exemple les titres-restaurants.

## **Mais nous sommes aussi favorables, sous certaines conditions, aux nouvelles actions sociales proposées**

**Aujourd'hui, entre 500 et 600 agents mangent à Monoprix pour un coût très faible, voire nul, mais plus de 1900 agents ne bénéficient de rien !**

Pour ceux mangeant à Monoprix, des risques importants de redressement de l'URSSAF existent puisque si la participation des agents est inférieure à 2,225 au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la différence entre ce montant et le prix payé est considérée comme un avantage en nature.

**En clair, tous les agents mangeant à Monoprix risquent un redressement chiffré à 500 € par agent et devraient payer au moins 2,225 euros, quelle que soit la solution retenue.**

Pour apporter une solution différenciée à tous les agents, nous revendiquons des salles aménagées pour les repas (frigo, four micro-onde) dans les équipements où cela est possible, l'ouverture d'un restaurant inter-entreprises en centre-ville, mais aussi la mise en place de titres restaurants, solution à même de répondre aux agents éloignés.

Pour ces titres-restaurant, nous revendiquons pour les agents dont la rémunération est inférieure à l'indice majoré 379 que la participation de l'employeur soit de 60 % sur un titre d'une valeur de 7,80 €, ce qui laisserait un reste à charge de 3,12 euros.

À comparer avec les 2,225 euros.

Sous ces conditions, le titre restaurant n'est pas imposable.

Coût estimé par un cabinet d'études avec un titre d'une valeur de 7 € et une prise en charge de **tous les agents** à 50 % : **1,8 millions d'euros.**

**Alors, oui, pour ceux qui mangent à Monoprix, ça augmente, mais pour ceux qui n'ont rien aujourd'hui, c'est une vraie aide à la restauration**  
**Pour permettre au personnel de s'exprimer**  
**Nous revendiquons une large consultation du personnel.**

**Nous sommes aussi favorables à la participation financière de la ville à la complémentaire santé, comme nous l'étions à la prévoyance, aujourd'hui mise en place.**

Membre d'UNITER qui associe les syndicats et les mutuelles de la fonction publique, nous revendiquons que la ville, après avis du CTP, choisisse la procédure de labellisation qui garantit le libre choix de l'agent, la solidarité actifs/retraités et devrait permettre aux vraies mutuelles d'être retenues

**Parce que nous refusons la caricature, parce que nous construisons nos revendications collectivement, parce que nous avons encore des arguments à faire valoir, nous nous associons à la déclaration unanime (CFDT, CGT, FSU) du Conseil d'Administration du COS et vous appelons à participer :**

**aux Assemblées Générales organisées par le COS :**

**Mardi 31 janvier de 10 h à 12 h ou de 14 h à 16 h**

**Au cinéma Méliès – M° Croix de Chavaux**